



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 08 avril 2019 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 04/04/2018.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, DUCREUX Anne, ROCHE Robert, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, ALLAIX Gilles, GRANJON Marc, SERAILLE Loïc, DENIS Catherine, MERLE Jean-Michel, DI QUINZIO Carole, FAYE Sylvie, JACQUEMOT Estelle, BONNET Philippe, DUCHENE Colette, BERTALOTTO Frédérique, BONNASSIEUX Bernard.

Absents excusés : BOISSONNET Annick (procuration à DUSSUD Grégory)

Secrétaire de Séance : BEFORT Jean-Marc

MPG/ 04 2019

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 25/03/2019 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : signature de l'acte notarié pour acquisition de 78 m² sur la parcelle AN 715 appartenant aux Consorts Magat, correspondant à l'emprise de l'emplacement réservé V10, sis rue Jean Macé (habilitation du Conseil en date du 11 mars 2019).

1- Finances :

A - Comptes Administratifs 2018 - Comptes de Gestion 2018

1) Présentation au Conseil Municipal des Comptes de gestion et des Comptes Administratifs 2018 du budget communal, des budgets annexes relatifs à l'assainissement et au lotissement « Chez Vernay »

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal. Le Conseil municipal désigne M. Grégory Dussud, président de séance pour ces délibérations. Il est rappelé la poursuite de l'effort pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, grâce à un travail continu de la commission finances et de l'ensemble de l'équipe municipale et des services municipaux. Le Conseil constate que les comptes administratifs 2018 sont semblables en tous points aux comptes de gestion du Trésorier.

a) Budget communal

La balance générale se présente comme suit :

Fonctionnement

Recettes 2 664 866,99 €

Dépenses - 2 329 593,02 €

Excédent + 335 273,97 €

Reports 2018 sur exercice 2019 (compte 1068 ou 002) + 335 273,97 €

Investissement

Recettes	892 190,51 €
Dépenses	- 1 784 472,70 €

	- 892 282,29 €

Résultat antérieur 2017 reporté + 119 796,38€

Soit un besoin de financement de 772 485,81 €

Restes à réaliser Dépenses 2018 : 547 926,72€

Restes à réaliser Recettes 2018 : 1 383 960€

Soit un excédent total de financement porté à + 63 487,47€

b) Budget assainissement

La balance générale se présente comme suit :

Fonctionnement

Recettes	178 884,48 €
Dépenses	- 102 594,57 €

Excédent + 76 289,71 €

Résultats reportés : 94 827,54€

Résultat de clôture : 171 117,45€

Reports 2018 sur exercice 2019 (compte 1068 ou 002) + 171 117,45 €

Investissement

Recettes	71 417,83 €
Dépenses	148 373,65 €

Besoin financement - 76 955,82 €

Résultat antérieur 2017 reporté + 59 245,32 €

Restes à réaliser 2018 Dépenses : 35 083,14€

Restes à réaliser 2018 Recettes : 81 900€

Soit un excédent de financement total porté à 29 106,36 €

c) Budget Lotissement « Chez Vernay »

La balance générale se présente comme suit :

Fonctionnement

Recettes	82 422,54 €
Dépenses	82 422,08 €

Investissement

Recettes	78 237,32€
Dépenses	80 531,54 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + 224 468,92 €

Délibérations adoptées à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

B – Affectations des résultats d'exploitation de 2018

Le Maire reprend la présidence de la séance. En regard des excédents de fonctionnement constatés, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Budget principal L'excédent de fonctionnement de + 335 273,97 € est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068.

Budget assainissement L'excédent de fonctionnement + 171 117,45 € est reporté à la section de fonctionnement (recettes) au compte 002.

Délibérations adoptées à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

C – Fiscalité : vote des taux applicables aux trois taxes directes

Pour atteindre le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2019, il est nécessaire de proposer une augmentation raisonnée des taux, toutefois sans impact souhaité sur la taxe concernant le foncier non bâti. Il est rappelé que la Communauté de communes ne réalise pas d'augmentation des taux cette année. Par ailleurs, le gouvernement réalise à nouveau un dégrèvement sur le montant de la taxe d'habitation et envisage une prochaine suppression de cette dernière.

Pour rappel, les taux d'imposition applicables étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,57%
- Taxe sur le foncier bâti : 15,15%
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,44%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe ainsi les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2019 :

- **Taxe d'habitation : 10,78%**
- **Taxe sur le foncier bâti :15,45%**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 36,44%**

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

Il est noté que pour le budget assainissement, le montant de la redevance assainissement reste inchangé.

C – Budgets primitifs

a) Budget Commune

Le Maire et l'Adjoint aux Finances présentent les grands axes du projet de budget primitif au Conseil municipal. L'équipe municipale poursuit en 2019 les travaux répondant à la programmation du mandat : effectuer des acquisitions pertinentes pour assurer des places de stationnement à moyen terme en centre bourg, engager des travaux préparatoires à la rénovation de la rue de la Liberté, et réaliser des travaux au bénéfice des structures sportives.

Ces opérations sont possibles grâce à la politique de maîtrise des dépenses et de désendettement progressif de la commune. Cette année, il est nécessaire de recourir à un emprunt à moyen terme de 500 000€. Par ailleurs, un travail important est toujours réalisé pour obtenir des financements des différents partenaires institutionnels de la commune : Etat, Région, Département et Communauté de Communes.

Il est procédé au vote des subventions allouées aux associations en 2019.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019		
<i>Associations</i>	<i>Projets soutenus</i>	<i>Somme allouée</i>
FC2M	Achat de matériel	750,00 €
UCAP	Promotion de la Quinzaine commerciale suite aux travaux de requalification du Centre Bourg	800,00 €
Sou des Ecoles	Projet « escrime »	300,00 €
	Diverses aides aux familles	800,00 €
	Régularisation de frais d'entrée à la piscine	1 845,00 €
	Total	2 945,00 €

Batterie Fanfare	Participation aux cérémonies officielles locales	600,00 €
Douceur de Vivre	Kermesse	800,00 €
Ecole de Musique	Subvention de fonctionnement	5 000,00 €
Comité des fêtes	Organisation de la Saint-Jean - Feu d'artifice	4 610,00 €
CAP BASKET	Subvention de fonctionnement	400,00 €
La Fabrik	Tenue du spectacle "Un mouton dans le Ciel"	500,00 €
AMRP	Contribution pour le local utilisé	500,00 €
OGEC- Ecole Privée Jeanne d'ARC	Subvention de fonctionnement	23 415,99 €
	Contribution complémentaire aux activités périscolaires	967,99 €

Il est attribué une subvention de 4000€ au CCAS, à l'identique du montant attribué en 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

Le budget primitif 2019 est voté avec affectation du résultat 2018 :

***Section de fonctionnement :**

- Dépenses totales de fonctionnement : **2 382 680 €** dont 322 391,04 € dégagés au profit de la section d'investissement.

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **3 129 712,53 €**, sans excédent reporté de l'exercice 2017.

***Section d'investissement :**

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à **3 129 712,53 €**, Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 129 712,53 €, incluant le recours maîtrisé à l'emprunt pour 500 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

b) Budget assainissement

Pour le budget primitif 2019 relatif à l'assainissement, les projets concernent notamment des travaux de réfection des réseaux de la rue de la Liberté. Il n'y a pas d'affectation au compte 1068, les excédents de fonctionnement sont inscrits au 002.

*** Section d'Exploitation : 347 378,45 €**

*** Section d'Investissement : 333 734,89 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a décidé de procéder au remboursement, au Budget Général, des frais de personnel intervenant à la Station d'épuration de filtres plantées de roseaux du Roule. Pour l'année 2019, c'est une somme de 18 716 € représentant les heures de travail des services techniques et administratifs qui sera prise en compte sur l'article 6215 du Budget Assainissement et encaissé à l'article 70841 du Budget Général.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

c) Budget Lotissement Chez Vernay

Le budget primitif 2019 est présenté en équilibre, selon les modalités suivantes :

***Section de fonctionnement : 302 541,08 €**

***Section d'investissement : 305 000,08 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

2- Délibération portant admission en non-valeur de créances au budget de la commune

Madame la Trésorière de Feurs informe la commune que certaines créances sont irrécouvrables. Le montant des créances s'élève à 150,68€ TTC.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 "créances admises en non-valeur".

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

3- Dotation de soutien à l'investissement local 2019

Des travaux induits par un aménagement d'accessibilité et de mise aux normes du rez-de-chaussée du Musée de la cravate et du textile peuvent être présentés au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2019. Ce dossier est proposé sous réserve de l'obtention effective de la DETR 2019, dont les travaux demeureront priorités.

4- Tarifs relatifs à la location de salles du bâtiment St Antoine

Afin d'ouvrir l'usage de la salle du Dojo, du bâtiment communal « Le Saint Antoine », à la fréquentation d'organismes pour des activités à but sportif, culturel ou artistique (hors cadre associatif), il est proposé d'établir une tarification de 50€ pour chaque utilisation sur la journée. Les modalités de prêt s'aligneront sur les pré requis exigés pour les autres locations de salles, comme la salle Beauséjour (demande et justificatifs à fournir auprès des services du secrétariat de la Mairie). Une allocation des montants perçus est souhaitée au bénéfice du budget du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

5- Conventions de partenariat dans le cadre de la Foire de la St Loup 2019

En perspective de l'édition 2019 de la Foire de la St Loup, il est attendu des partenariats avec différentes entreprises. Les partenaires de cette manifestation festive du 22 septembre 2019 s'engagent à verser une somme à la ville ; en contrepartie, la commune de Panissières autorise ses partenaires à faire apparaître leurs logos dans la plaquette diffusée au grand public et dans les différents médias promotionnels utilisés. Chaque accord à intervenir entre un sponsor et la commune fera l'objet d'une convention spécifique dans laquelle apparaîtra la prestation souhaitée par le sponsor et le montant versé. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les conventions de partenariat (sponsoring) à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation des dossiers de partenariat.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

6- Rapport des commissions

-Jeunesse – CCAS :

Le centre de loisirs communal accueillera les enfants (3-11 ans) et adolescents (12 – 17 ans) sur les vacances d'avril 2019.

- Sport-Communication

Les articles pour la newsletter communale du mois de mai sont à communiquer avant le 15 avril 2018.

- Bâtiment-Voirie :

Pour acter la fin des travaux de requalification du centre bourg, la commune accueillera le samedi 13 avril 2019 M le Sous-Préfet Reccio, M Le Sénateur Tissot, Mme la Sénatrice Cukierman ainsi que l'ensemble des élus impliqués dans le soutien financier apporté à cet aménagement urbain : M Taite, Vice-Président de la Région Auvergne Rhône Alpes (aide régionale de 123 000€), M Ziegler, Président

du Conseil départemental de la Loire ainsi que M Véricel et Mme Darfeuille, conseillers départementaux (aide départementale de près de 300 000€). Pour rappel, les deniers de l'Etat, 152 000€ au titre de la DETR 2018, sont aussi à citer pour souligner le caractère indispensable de ce financement croisé pour réussir ce travail d'ampleur. De façon conviviale, au milieu du marché hebdomadaire et avec l'intervention de l'école de musique, Panissières pourra montrer les résultats de plusieurs mois d'effort soutenus et partagés par tous.

-Urbanisme – Culture :

-Le **nouveau panneau lumineux** est opérationnel. Une charte d'utilisation est élaborée pour définir ses modalités d'utilisation. Il doit s'agir d'informations d'intérêt général et relatives à la commune : les informations municipales (inscriptions sur les listes électorales, dates des conseils municipaux, réunions publiques...); les informations culturelles (concerts, spectacles programmés...); les informations sportives (manifestations sportives, tournois); les manifestations associatives (conférences, expositions, évènements associatifs); les informations liées à la circulation et à la sécurité (travaux, déviations...); les informations d'intérêt général émanant de la Communauté de Communes de Forez-Est et les messages d'alerte.

Les messages exclus de ce cadre par principe sont : les messages d'ordre privé (qui émanent d'un particulier ou d'une entreprise); les messages à caractère purement commercial; les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres; les messages ne présentant pas un intérêt communal; les informations à caractère politique, syndical ou religieux.

Chaque utilisateur de ce nouveau média sera signataire de la charte et s'adressera à communication@panissieres.fr, à l'accueil de la Mairie ou au 04 77 27 40 40.

-La 4^e **chasse aux œufs** est organisée pour les enfants de maternelle et primaire le samedi 20 avril 2019 à 10h00, Place du Peuple.

- La **Fête du livre** se tiendra les 11 et 12 octobre 2019, sur le thème de l'Afrique.

7- Questions diverses

- Trophée des Maires de la Loire 2019 : M. Le Maire rappelle que la Communauté de commune de Forez-Est a remporté cette année le trophée de l'intercommunalité, pour la mise en place du label "Terre de tisseurs, terre d'excellence", liant l'identité du territoire au travail du textile. Les 48 heures de la création, biennale organisée à Panissières, Montchal et Bussièrès donne d'ailleurs à cette "Terre de tisseurs" une dimension intéressante.
- La journée citoyenne est programmée le 25 mai 2019 : chacun est un contributeur bienvenu à ce temps d'échange, de partage et d'implication au bénéfice de Panissières.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 3 juin 2019.

Le Maire, Christian MOLLARD.

